

Charte du piègeur

Charte du Piégeur:

- Ne piéger que pendant la période définie par l'association
- Ranger son ou ses pièges à la fin de la période.
- Conseiller aux piègeurs indépendants de respecter la même période au nom de la biodiversité
- De limiter le nombre de pièges par site: un voire deux maximum
- De signaler l'emplacement des pièges (afin de pouvoir établir une cartographie du piégeage)
- S'engager à remonter les chiffres du comptage hebdomadaire au plus tôt, à des fins statistiques.
- **De surveiller pendant la période de piégeage et après, tout trafic de frelon afin de détecter les nids primaires**
- De signaler la présence de tout nid primaire et l'éventuelle destruction du nid et de la reine
- S'engager en cas de destruction d'un nid primaire à déclarer l'événement en mairie ou à l'asso en précisant si la fondatrice a été détruite

la confusion: pièges vespacatch et piège bouteille sont tueurs pareillement. Le vespacatch est mieux fini et limite peut être un peu plus les entrées. Donc nous proscrivons les pièges bouteilles, nous utilisons encore cette année le vespacatch en limitant son utilisation et l'an prochain nous devrions n'utiliser que le vertueux si l'on trouve le financement.